



SOLIDARITÉ

ANTENNES MÉDICO-SOCIALES

à vos côtés
tout au long de la vie

www.deux-sevres.fr

■ Édito



Gilbert FAVREAU,
*Président du Conseil départemental
des Deux-Sèvres*

Premier acteur de la solidarité humaine, le Département est présent à vos côtés à chaque étape de la vie, sur l'ensemble du territoire.

De la maternité à l'adolescence, des problématiques d'insertion jusqu'à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, il entend ainsi développer une solidarité efficace et de proximité. Pour cela, des équipes de professionnels pluridisciplinaires se tiennent à votre écoute au sein des Antennes Médico Sociales ou des Relais Médico Sociaux. Elles vous permettront de trouver les réponses à vos problématiques et vous proposeront une aide adaptée à votre situation.

SOMMAIRE

L'Antenne médico-sociale et vous	4
Écouter, renseigner, accompagner	6
Soutenir la parentalité	7
Protéger les enfants et les adultes vulnérables	8
Accompagner les jeunes et leurs parents	9
Faciliter l'insertion sociale et professionnelle	10
Accompagner la perte d'autonomie	12
Où nous rencontrer ?	13
Contacts utiles	17



AMS - Clou-Bouchet à Nioirt

© P. Wall

L'AMS et vous

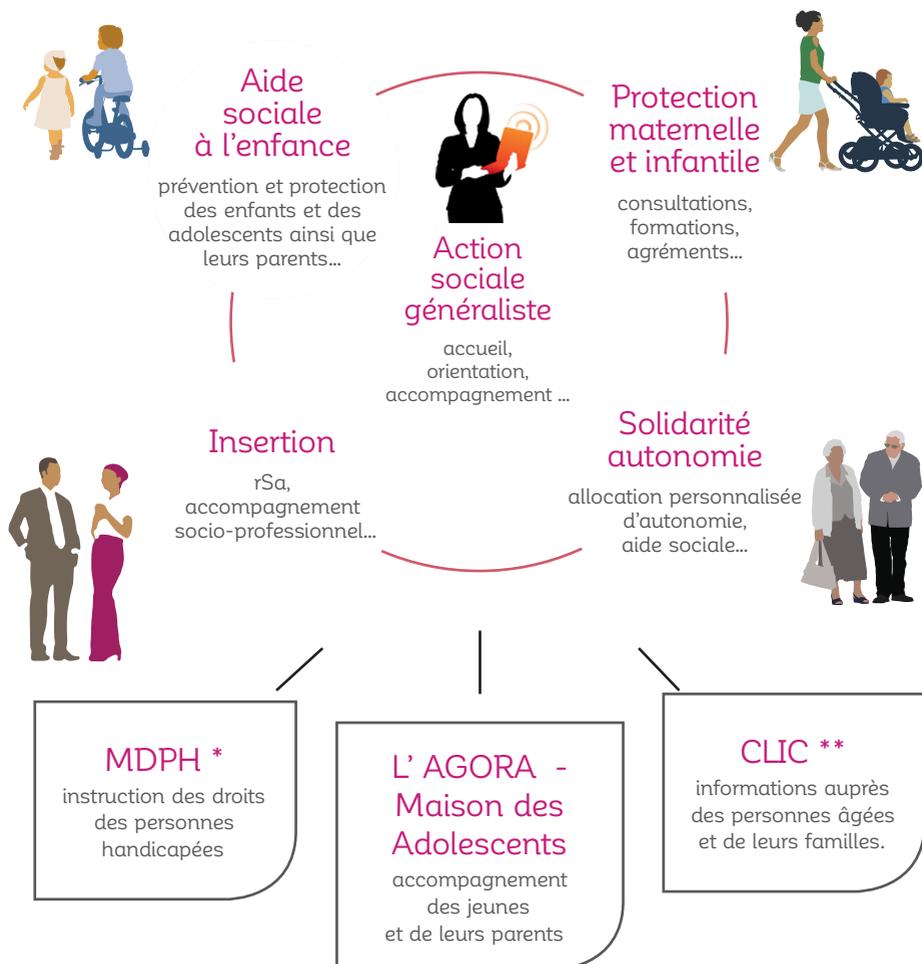
» L'AMS, au plus près de vos besoins

Les professionnels des Antennes médico-sociales (AMS) en Deux-Sèvres sont à votre écoute, quels que soient votre âge et votre situation socio-professionnelle. Que vous soyez fragilisé par un événement personnel, professionnel, en situation de handicap, de perte de mobilité, ou à la recherche de conseils, l'équipe pluridisciplinaire de l'AMS vous accompagne pour trouver des réponses à vos questions. Vous pouvez être reçu ponctuellement ou être accompagné le temps de répondre au mieux à vos besoins, en toute confidentialité.

Rencontrez les professionnels directement sur les lieux d'accueil (antennes médico-sociales, relais médico-sociaux, points d'accueil) ou à votre domicile.

» Une équipe pluridisciplinaire

Ensemble, les professionnels administratifs, médico-sociaux, médicaux, éducatifs (...) se fixent pour objectif de répondre au mieux à vos attentes, en vous proposant des aides individuelles ou collectives.



* Maison Départementale des Personnes Handicapées ** Centres Locaux d'Information et de Coordination



© P. Wall

Écouter, renseigner, accompagner

► Vous avez besoin d'écoute, d'information ou de soutien

L'action sociale généraliste assure l'accueil du public, facilite l'accès aux droits, évalue les difficultés, mais s'appuie aussi sur les ressources des personnes qu'elle accompagne pour construire des réponses adaptées sur le plan individuel et/ou collectif. Ses missions « généralistes » la conduisent à travailler en transversalité avec l'ensemble des autres services du Département (protection maternelle et infantile, aide sociale à l'enfance, insertion, solidarité et autonomie).

DES ACTIONS COLLECTIVES

Animées par des professionnels de profils variés, elles sont des moments de soutien, de partage et d'échange sur des thématiques concernant la famille, la parentalité, l'accès aux droits, la gestion de la vie quotidienne, l'accès à la culture... Renseignez-vous auprès de votre AMS afin de connaître les actions proposées.



© iStock



Soutenir la parentalité

➤ *Vous attendez un enfant*

La protection maternelle et infantile (PMI) vous accompagne tout au long de votre grossesse et vous apporte des conseils sur votre futur rôle de parent(s). Elle propose des réunions d'information à thème, mais également des consultations médicales gratuites par les sages-femmes, sur place ou à domicile.

➤ *Votre enfant grandit*

La PMI suit les enfants de moins de 6 ans et soutient votre rôle de parent(s). Les puéricultrices vous apportent des conseils sur place ou à domicile. Les infirmier(e)s réalisent un bilan des 4 ans en école maternelle. Des réunions d'information à thème, des consultations médicales gratuites, mais aussi des vaccinations sont proposées par les médecins, les puéricultrices et les infirmier(e)s.

➤ *Vous cherchez un mode de garde*

Obtenez la liste d'assistantes maternelles agréées auprès de l'AMS ou directement auprès d'un Relais d'assistantes maternelles (RAM), lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents et des professionnels de la petite enfance.

PARTENAIRE DE LA PETITE ENFANCE

C'est le Département qui délivre un agrément et assure la formation initiale des assistant(e)s maternelles sur avis du service PMI. Les puéricultrices et les infirmier(e)s participent à leur suivi. La PMI assure l'agrément et le suivi des structures petite enfance (crèche, halte garderie...), ainsi que le suivi des ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) pour les moins de 6 ans.



Protéger les enfants et les adultes vulnérables

» Vous repérez dans votre entourage une personne en danger

Si vous constatez ou supposez qu'une personne de votre entourage (que ce soit un enfant ou un adulte) est en danger ou victime de maltraitance, vous vous devez d'en informer les autorités administratives ou judiciaires.

L'AMS peut vous orienter vers les bons interlocuteurs au sein du Département et respecte votre souhait d'anonymat (sauf en cas de saisine de l'autorité judiciaire). Un dispositif de prévention et/ou de protection de la personne sera mis en oeuvre.

» Votre enfant est concerné par une mesure de prévention ou de protection

Des mesures éducatives (accompagnement à domicile, accueil provisoire) peuvent être prises en prévention, avec l'accord des parents, afin d'agir dans l'intérêt de l'enfant et de la famille.

Si le juge des enfants estime que l'enfant doit faire l'objet d'une mesure de protection, il pourra être accueilli par des assistants familiaux, dans des lieux de vie ou maisons à caractère social et sera accompagné pour son projet par un professionnel de l'Aide sociale à l'enfance.



Accompagner les jeunes et leurs parents

» *Besoin d'être conseillé ?*

En lien avec leurs partenaires, les professionnels du bureau de l'Aide sociale à l'enfance viennent en aide aux parents, enfants et aux jeunes majeurs de moins de 21 ans, confrontés à des difficultés susceptibles de compromettre leur équilibre. Il s'agit d'un accompagnement éducatif.

À L'ÉCOUTE DES ADOLESCENTS : L'AGORA - MDA (Maison Des Adolescents)

En s'appuyant sur 2 lieux ressources (L'Agora-MDA Sud et L'Agora-MDA Nord) et les professionnels du Département, des rencontres anonymes et gratuites sont proposées sur différents lieux de proximité dont les AMS.

Temps d'écoute pour les 11-25 ans, mais aussi pour les parents d'adolescents, autour de la sexualité, des moyens de contraception, des comportements à risques... Ils peuvent aboutir à un accompagnement psychologique et/ou des consultations médicales.

Coordonnées page 19.



Faciliter l'insertion sociale et professionnelle

➤ Vos revenus d'activité sont faibles ou vos ressources baissent ?

Renseignez-vous sur vos droits en matière de Revenu de Solidarité Active (rSa) :

- sur les sites **caf.fr** ou **msa.fr** (selon votre régime d'appartenance) pour connaître les conditions nécessaires à l'ouverture d'un droit rSa ou en estimer le montant ;
- auprès de votre AMS qui vous guidera dans vos démarches.

BON À SAVOIR

- ☒ Le rSa « socle » vous assure un revenu minimum si vous avez de faibles ressources. Il est payé par le Département.
- ☒ La prime d'activité complète les revenus d'activité pour les personnes qui travaillent mais ont de faibles salaires. Elle est payée par l'État.

Le montant de l'allocation varie selon le nombre de personnes à charge et les revenus du foyer. Toutes les ressources sont prises en compte dans le calcul (pension alimentaire, indemnités chômage, pension de retraite, salaires, prestations familiales, revenus placés...). Le rSa est calculé sur la base des ressources du trimestre précédent, déclarées dans le formulaire de Déclaration Trimestrielle de Ressources (DTR).

➤ **Vous êtes allocataire du RSA, bénéficiez d'un accompagnement socio-professionnel**

Le Département coordonne l'accompagnement des personnes allocataires du rSa.

En fonction de votre situation, un référent vous est proposé (assistant social, conseiller Pôle emploi...) et vous accompagne dans votre parcours. Il vous apporte un soutien dans vos démarches sociales ou professionnelles.

➤ **Découvrez les actions d'insertion menées dans le département**

Le Département finance des actions dans le domaine de l'insertion sociale, de l'insertion professionnelle et de l'aide au logement... Mises en œuvre par des associations, des collectivités locales, des CCAS*, elles vous sont accessibles en tant qu'allocataire du rSa.

Adressez-vous à votre référent rSa.

* Centres Communaux d'Action Sociale



Accompagner la perte d'autonomie

➤ *Vous êtes en situation de perte d'autonomie ?*

Le Département soutient le maintien à domicile des personnes âgées et la prise en charge de la dépendance en établissement. En fonction de votre situation, de votre santé et de vos ressources, vous pouvez effectuer une demande d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou toutes autres prestations d'aide sociale (Aide ménagère ou à l'hébergement). Les agents du bureau solidarité - autonomie évaluent vos besoins au regard de la perte d'autonomie.

➤ *Besoin de conseils sur la prise en charge en établissement ou le maintien à domicile ?*

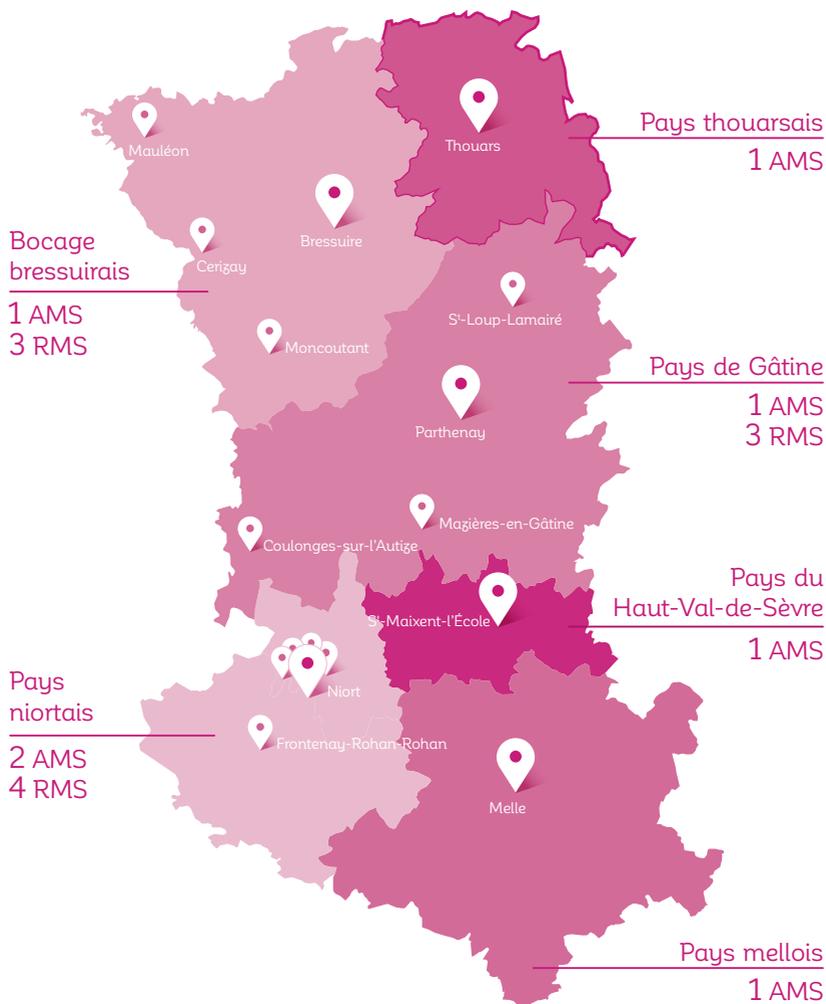
Composez le **05 49 06 63 63** ou rendez-vous dans l'un des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), dont la mission est d'informer et de renseigner les personnes âgées et leur famille. Ils proposent également des conférences, balades, sorties...

Toutes leurs coordonnées pages 17-18.

Relais Médico-Social

SONNEZ S.V.P.

Où nous rencontrer ?



AMS : Antenne médico-sociale



RMS : Relais médico-social

**ANTENNES MÉDICO-SOCIALES (AMS)
ET RELAIS MÉDICO-SOCIAUX (RMS) RATTACHÉS
AU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES**

AMS DU BRESSUIRAIS

🕒 **Antenne médico-sociale**

Boulevard de Thouars - Parc de Bocapole

CS 60093 - 79302 BRESSUIRE Cedex

Tél. : **05 49 65 05 07** - Fax : 05 16 43 21 02 - ams-bressuirais@deux-sevres.fr

🕒 **Relais médico-social de Cerizay**

9 rue du Pas des Pierres

Résidence du Bocage - 1^{er} étage - 79140 CERIZAY

Tél. : **05 49 80 56 92**

🕒 **Relais médico-social de Mauléon**

2 Grand Rue - 79700 MAULÉON

Tél. : **05 49 81 93 34**

🕒 **Relais médico-social de Moncoutant**

19 avenue du Maréchal Juin - 79320 MONCOUTANT

Tél. : **05 49 72 62 75**

AMS DE GÂTINE

🕒 **Antenne médico-sociale**

20 rue de la Citadelle

CS 10036 - 79201 PARTHENAY Cedex

Tél. : **05 49 64 41 11** - Fax : 05 16 43 21 42 - ams-gatine@deux-sevres.fr

🕒 **Relais médico-social de Coulonges-sur-l'Autize**

20 rue de l'Épargne - 79160 COULONGES-SUR-L'AUTIZE

Tél. : **05 49 16 10 11**

- ◉ **Relais médico-social de Mazières-en-Gâtine**
Château de la Ménardière - 79310 MAZIÈRES-EN-GÂTINE
Tél. : **05 49 63 31 03**

- ◉ **Relais médico-social de St-Loup-Lamairé**
1 cours Georges Marsault - 79600 ST-LOUP-LAMAIRÉ
Tél. : **05 49 63 19 14**

AMS DU THOUARSAIS

- ◉ **Antenne médico-sociale**
4 rue Gambetta - CS 101788 - 79100 THOUARS
Tél. : **05 49 68 07 33** - Fax : 05 16 43 21 10 - ams-thouarsais@deux-sevres.fr

AMS DU NIORTAIS

- ◉ **Antenne médico-sociale de Niort - site de Ste-Pezenne**
7 avenue François de Malherbe
CS 58505 - 79025 NIORT Cedex
Tél. : **05 49 73 46 50** - Fax : 05 16 43 21 27
ams-niortaisstepezenne@deux-sevres.fr
- ◉ **Relais médico-social de Niort - Les Sablières**
90 bis rue des Sablières - 79000 NIORT
Tél. : **05 49 04 18 60**
- ◉ **Relais médico-social de Niort - av. de Limoges**
65 avenue de Limoges - 79000 NIORT
Tél. : **05 49 28 05 04**

AMS DU NIORTAIS (SUITE)

🕒 **Antenne médico-sociale de Niort - site du Clou Bouchet**

21 rue de Pierre
CS 78614 - 79026 NIORT Cedex
Tél. : **05 49 79 06 04** - Fax : 05 16 43 21 39
ams-niortaiscloubouchet@deux-sevres.fr

🕒 **Relais médico-social de Niort - Tour Chabot**

18 rue Georges Méliès - 79000 NIORT
Tél. : **05 49 73 21 91**

🕒 **Relais médico-social de Frontenay-Rohan-Rohan**

7 rue de la Victoire - 79270 FRONTENAY-ROHAN-ROHAN
Tél. : **05 49 77 10 60**

AMS DU MELLOIS

🕒 **Antenne médico-sociale**

4 rue de la Béronne - CS 70004 - 79500 MELLE
Tél. : **05 49 27 02 28** - Fax : 05 16 43 21 03
ams-mellois@deux-sevres.fr

AMS DU HAUT VAL DE SÈVRE

🕒 **Antenne médico-sociale**

Place du Centenaire - CS 90031 - 79400 ST-MAIXENT-L'ÉCOLE
Tél. : **05 49 76 22 92** - Fax : 05 16 43 21 18
ams-hautvaldesevre@deux-sevres.fr



Contacts utiles

HANDICAP

ET PERTE D'AUTONOMIE

MAISON DÉPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

La MDPH est un lieu d'information, d'accueil et d'écoute permettant aux personnes en situation de handicap et à leur entourage d'accéder à leurs différents droits (allocation, aides techniques, orientation scolaire, insertion professionnelle...) et d'être accompagnés en fonction de leurs besoins spécifiques.

68 rue Alsace Lorraine - 79000 NIORT
Ouvverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
(fermeture les 1^{ers} et 3^{es} vendredis matin)

 **0800 400 224 (Numéro vert) - 05 49 04 41 30**

CENTRE LOCAL D'INFORMATION
ET DE COORDINATION (CLIC)

Les CLIC sont des lieux d'information et d'échanges de proximité, qui ont pour missions d'accueillir, d'informer et d'orienter les personnes âgées de plus de 60 ans, leurs familles et les professionnels sur les problématiques de l'autonomie. Vous y trouverez des renseignements sur le maintien à domicile et l'accueil en établissement. Composez le **05 49 06 63 63** et vous serez redirigé vers l'antenne la plus proche de votre domicile.

Antenne de Niort

74 rue Alsace Lorraine - 79000 NIORT
clicbvn@yahoo.fr

Antenne de Melle

Place de la Poste - 79500 MELLE
clicdupaysmellois@gmail.com

Antenne de Partenay

33 rue Louis Aguilhon - 79020 PARTHENAY
clic-gatine@orange.fr

Antenne de Bressuire

Maison du Département - Parc Bocapole
CS 60093 -79302 BRESSUIRE Cedex
clic.bocage@deux-sevres.fr

Antenne de Thouars

4 rue Gambetta
CS 10178 - 79100 THOUARS
clicdupaysthouarsais@deux-sevres.fr

Antenne de Saint-Maixent

Place du Centenaire - CS 90031
79403 S^T-MAIXENT-L'ÉCOLE
clic.hautvaldesevre@gmail.com

MALTRAITANCE ET

PERSONNES VULNÉRABLES

SERVICE NATIONAL D'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE
DE L'ENFANCE EN DANGER

 **119**

BIPSE : Bureau informations préoccupantes et
statut de l'enfant

 **05 49 06 63 32**

NUMÉRO NATIONAL D'APPEL CONTRE LA MALTRAITANCE
PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES

 **3977**

BPPV : Bureau de protection des personnes vulnérables
(personnes âgées et handicapées)

 **05 49 06 79 79**

ADOLESCENCE / SEXUALITÉ

L'AGORA - MAISON DES ADOLESCENTS NORD

Maison du Département
Parc du Bocapole - Boulevard de Thouars - 79300 BRESSUIRE
Tél. : **05 49 65 22 71** - Fax : 05 49 65 52 78
<http://agora-md79.pourlesjeunes.com>

L'AGORA - MAISON DES ADOLESCENTS SUD

5 avenue de Limoges - 79000 NIORT
Tél. : **05 49 28 41 55** - Fax : 05 49 28 02 50
<http://agora-md79.pourlesjeunes.com>

OÙ

S'ADRESSER ?

**DÉPARTEMENT
DES DEUX-SÈVRES**

Pôle des Solidarités

74, rue Alsace Lorraine

CS 58880

79028 NIORT Cedex

Tél : 05 49 06 79 79

**Le Département
à votre service**

www.deux-sevres.fr

